
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Frédéric FOUQUET, Yohan GRALL, Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,

Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 3 juillet 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Demande de soutiens financiers dans le cadre des contrats entre Trivalis et Ecomaison / Ecosystem

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant l'engagement de Trivalis dans la politique départementale de prévention des déchets,

Considérant la campagne de communication départementale visant à promouvoir le réemploi et les recycleries portée par Trivalis,

Considérant le soutien des éco-organismes Ecomaison et Ecosystem alloués à la communication portant sur le réemploi et le tri des objets affiliés à leur agrément.

Description du projet :

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, Trivalis lance une campagne départementale 2023-2025 visant à promouvoir le réemploi et les recycleries vendéennes. Trois fois par an, cette campagne est diffusée par voie d'affichage sur un réseau Aribus, sur les radios locales via un spot publicitaire et sur les réseaux sociaux du syndicat.

Monsieur le Président rappelle au bureau que la diffusion annuelle est évaluée à 65 000 euros, soit 195 000 sur la durée du programme départemental de prévention des déchets 2023-2025.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Autoriser** Le Président à déposer une demande de soutien de cette campagne de communication auprès d'Ecomaison et d'Ecosystem dans le cadre des contrats signés avec Trivalis,
- **Autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité !

- **Autorise** Le Président à déposer une demande de soutien de cette campagne de communication auprès d'Ecomaison et d'Ecosystem dans le cadre des contrats signés avec Trivalis,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).